

# Règlement du Cross Duathlon de Torcy 2024

## Conditions générales :

Le Cross Duathlon de TORCY est organisé le dimanche 14 Janvier 2024 par le Triathlon Club de Torcy agréé par la Fédération Française de Triathlon avec le soutien de la Ligue Ile de France de Triathlon, du comité départemental de Seine et Marne de Triathlon, de la mairie de Torcy et de l'Ile de loisirs de Vaires-Torcy.

## 4 courses sont proposées

course 1 : adultes distance S soit 4km course à pied, 11km VTT et 2km course à pied.

course 2 : benjamin(e)s/minimes distance 1km course à pied, 5km VTT et 1km course à pied.

course 3 : pupilles distance 500m course à pied, 2km VTT et 500m course à pied.

course 4 : min-poussin(e)s/poussin(e) distance 250m course à pied, 1km VTT et 250m course à pied.

Le déroulement des épreuves s'effectuera suivant le cahier des charges de la F.F.TRI (consultable sur le site de la FFTRI <https://www.fftri.com>). Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance, et respecter les consignes des signaleurs.

## 1 – Admission

La course 1 est ouverte en individuel ou en relais aux licencié-e-s F.F.TRI ou non à partir de la catégorie Cadet jusqu'à Master.

La course 2 est ouverte en individuel aux licencié-e-s F.F.TRI ou non à partir de la catégorie Benjamins jusqu'à Minimes.

La course 3 est ouverte en individuel aux licencié-e-s F.F.TRI ou non uniquement pour la catégorie « Pupilles »

La course 4 est ouverte en individuel aux licencié-e-s F.F.TRI ou non uniquement pour les catégories mini-Poussin(e)s et Poussin(e)s

La licence FFTRI 2024 «compétition» est obligatoire. D'autres licences sont acceptées (voir RS2019). Pour les non-licenciés adultes et jeunes, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du duathlon (ou triathlon) en compétition (de moins d'un an) et avec la souscription en ligne d'un « Pass Compétition » moyennant une majoration tarifaire .

## 2 – Inscriptions

Toute inscription est définitive et non-remboursable.

Pour la course 1, l'inscription se fait exclusivement sur internet. Pour les courses comptant pour le challenge régional Ile de France jeunes les clubs pourront inscrire leur jeunes avec un fichier excel fourni par l'organisateur.

## 3 – Annulation

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive des épreuves pour toute raison hors du contrôle de l'organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions seront remboursés moins les frais de gestion déjà engagés par l'organisateur.

#### **4 – Ile de loisirs de Torcy**

Le jour de la course, le règlement de la base de l'Ile de loisirs de Vaires / Torcy s'applique au concurrent de la course et aux accompagnateurs. L'acceptation de ce règlement inclus l'acceptation du règlement intérieur de la base. Au cas où il vous prend l'idée, **la baignade est interdite (non surveillée) dans le plan d'eau le jour de la course** surtout qu'elle sera très très froide en janvier !

#### **5 – Respect de l'environnement et déchets :**

Le concurrent doit avoir un comportement exemplaire et s'engage à ne pas polluer les sites traversés avant, pendant et après la compétition. En cas de jet de déchets, la disqualification sera automatique.

#### **6 – Tenue et équipements**

Le ou les dossards doivent être visibles, sur le ventre pour la partie course à pied)et dans le dos pour le vélo, la ceinture porte dossard est autorisé avec 3 point d'attache différents. Chaque concurrent devra disposer de son propre équipement. L'organisation fournira les dossards et les étiquettes pour le vélo ainsi qu'une puce pour le chronométrage. Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

#### **7 – Chronométrage**

En cas de chronométrage électronique la puce devra être mise à la cheville gauche, non couverte. Elle devra être restituée à la fin de l'épreuve. Chaque puce non restituée sera facturée 20€.

#### **8 – Vélo, VTT**

Le port du casque homologué à coque dure est obligatoire, jugulaire fermée jusqu'à sa place dans le parc à vélos, sous peine de disqualification si non remise en conformité après stop & go. Il est interdit de rouler dans le parc à vélos. Les voitures et motos suiveuses sont interdites. Le drafting est autorisé. Le prolongateur est non autorisé. Le cycliste s'engage à respecter le parcours défini par l'organisation et à ne pas couper les virages. Dans le cas contraire, il sera disqualifié.

#### **9 – Retrait des dossards**

Le jour de l'épreuve, chaque concurrent devra se présenter muni d'une pièce d'identité, d'un exemplaire papier ou numérique de sa licence FFTRI 2023 (pour les licenciés), et/ou d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du Duathlon/Triathlon en compétition » de moins d'1 an pour les non licenciés et les licences loisirs, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs .  
– En cas de non présentation de licence (licenciés FFTRI), l'athlète devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du Duathlon/Triathlon en compétition » de moins d'1 an.

Conformément aux règles sanitaire actuelles le pass sanitaire sera demandé lors du retrait des dossards.

## **10 – Briefing**

Les concurrents ont l'obligation de participer à toutes réunions/briefings relatifs à la compétition. Le briefing a lieu, en principe, avant le départ de la course, dans le parc à vélos. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction donnée par les organisateurs.

## **11 – Relais**

Un relais est composé de 2 ou 3 personnes, il peut être féminin, masculin ou mixte et être composé de concurrents de catégories d'âge différentes. Chaque concurrent réalise l'une des disciplines (course à pied ou Vtt). La zone de passage de relais est matérialisée dans l'aire de transition à l'emplacement de l'équipe et se fera par la transmission de la puce . Seule l'aide entre les relayeurs d'une même équipe à l'emplacement qui leur est réservé dans l'aire de transition, est autorisée. – Les athlètes en possession d'une licence FFA pour le relais course à pieds ou FFC pour la partie VTT ne sont pas tenus de présenter un certificat médical, cependant le Pass compétition devra impérativement être souscrit pour des raisons d'assurance.

## **13 – Récompenses**

Seuls les concurrents et équipes relais ayant terminé l'épreuve seront classés. Les prix ne sont pas cumulables. Les récompenses ne seront remises qu'aux concurrents présents.

## **14 – Arbitrage**

En cas de disqualification, le concurrent devra remettre son dossard à l'arbitre et s'arrêter. En cas de non-respect de ces consignes, des sanctions disciplinaires pourraient être encourues.

## **15 – Droit à l'image ; CNIL**

Chaque coureur autorise l'organisation du Cross Triathlon de Torcy à utiliser toutes les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de documents promotionnels et publicitaires nécessaire à la communication du triathlon. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposer d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant.

## **16 – Responsabilités**

L'organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile Organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage corporel/incapacité/décès survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directement un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et

réglementaires. En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels d'un concurrent ; Il appartient aux concurrents de souscrire toute assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

**L'inscription du concurrent à la compétition emporte nécessairement son adhésion au règlement de la compétition et de l'île de loisirs de Torcy qui nous accueille. Le concurrent s'engage à prendre dûment connaissance de l'ensemble des dispositions dudit règlement.**